

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE LA VILLE DE QUÉBEC

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec, tenue le mercredi 7 avril 2010, à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

Sont présents: Mme Geneviève Hamelin, conseillère de la Ville de Québec,
 présidente d'assemblée
 M. Marcel Corriveau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-
 Desmaures, vice-président

 M. Sylvain Légaré, conseiller de la Ville de Québec
 Mme Michelle Morin-Doyle, conseillère de la Ville de Québec
 Mme Marie-Josée Savard, conseillère de la Ville de Québec

Sont également présents: M. Gilles Noël, directeur général adjoint
 M^e Line Trudel, assistante-greffière

Sont absents: M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec
 M. Émile Loranger, maire de la Ville de L'Ancienne-Lorette
 M. Richard Côté, conseiller de la Ville de Québec
 Mme Julie Lemieux, conseillère de la Ville de Québec

À 17 h 03, madame la présidente constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

L'avis de convocation ainsi que les certificats de signification sont déposés sur la table du conseil.

CA-2010-0129

Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 7 avril 2010, tel qu'il a été rédigé.

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-0130

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 16 mars 2010

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 16 mars 2010, tel qu'il a été rédigé.

Adoptée à l'unanimité

Communications écrites au conseil

- Dépôt du rapport financier et du rapport des vérificateurs du *Réseau de transport de la Capitale (RTC)* pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2009.

CA-2010-0131

Adjudication d'un contrat pour l'acquisition d'un (1) camion pompe échelle, avec plate-forme élévatrice à bras articulé de 40,84 mètres, neuf, MTC 38 465 kg (VQ-42354) - AP2010-114 (CT-2190504) — (Ra-1525)

Sur la proposition de monsieur le maire Marcel Corriveau,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu d'adjuger, à *E-One inc.*, le contrat en vue de l'acquisition d'un camion pompe échelle, avec plate-forme élévatrice à bras articulé de 40,84 mètres, neuf, MTC 38 465 kg, de marque E-One, modèle Bronto 134 de l'année 2011, pour un montant de 1 348 372,71 \$ excluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42354 et à sa soumission, en date du 24 février 2010.

Adoptée à l'unanimité

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu d'approuver la cession du contrat adjugé par la Ville de Québec, de *Sécra inc.* à *Sécra Québec inc.*, selon les conditions et les prix mentionnés au devis et à sa soumission du contrat précédent, le tout conditionnellement à l'obtention, par la Ville, du cautionnement d'exécution et de l'attestation de l'assurance exigés de *Sécra Québec inc.*

Adoptée à l'unanimité

Adjudication de contrats pour la fourniture de matériel de signaux lumineux du Réseau de transport de la Capitale - Projet Métrobus 803 (VQ-42347) - AP2010-135 (CT-AP2010-135) — (Ra-1526)

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu d'adjuger, aux firmes suivantes, les contrats pour la fourniture de matériel de signaux lumineux du Réseau de transport de la Capitale - Projet Métrobus 803, aux prix unitaires soumis pour chacun des lots, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42347 (qui prendra fin à la date où chacune des parties aura rempli ses obligations), conditionnellement à l'obtention du financement provenant du ministère des Transports, en faveur du Réseau de transport de la Capitale et du certificat d'autorisation délivré par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et conformément aux dispositions prévues au protocole d'entente intervenu entre le Réseau de transport de la Capitale et la Ville de Québec, concernant l'implantation du parcours Métrobus 803, de la façon suivante :

- *Anixter Canada inc.* pour le lot 24, conformément à sa soumission, en date du 26 février 2010;
- *Lampadaires Féralux inc.* pour le lot 19, conformément à sa soumission, en date du 5 février 2010;
- *Logisig inc.* pour les lots 22 et 29, conformément à sa soumission, en date du 25 février 2010;
- *Panavidéo inc.* pour les lots 27 et 28, conformément à sa soumission, en date du 1^{er} mars 2010;
- *Tacel Ltée* pour les lots 20 et 23, conformément à sa soumission, en date du 26 février 2010;
- *Tassimco Technologies Canada inc.* pour les lots 25 et 26, conformément à sa soumission, en date du 25 février 2010;
- *Thomas & Betts Fabrication inc.* pour le lot 21, conformément à sa soumission, en date du 26 février 2010.

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-0134

Adjudication d'un contrat clés en main pour la mise en place d'équipes de préventionnistes cyclistes visant la sensibilisation et la sécurité à vélo, la réduction des incivilités sur les corridors cyclables des Cheminots et du Littoral et les espaces publics - Période du 15 avril au 15 novembre 2010, selon les besoins (Dossier 42609) - AP2010-141 (CT-2190248) — (Ra-1526)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'adjuger, à *Vélo-Sécur*, le contrat clés en main pour la mise en place d'équipes de préventionnistes cyclistes visant la sensibilisation et la sécurité à vélo, la réduction des incivilités sur les corridors cyclables des Cheminots et du Littoral et les espaces publics au cours de la période du 15 avril au 15 novembre 2010, conformément à sa proposition, en date du 15 mars 2010 et aux coûts unitaires soumis.

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-0135

Approbation du Règlement modifiant le Règlement de zonage 480-85 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures visant à continger les usages publics dans la zone PC-18 dans le secteur du Brome (article 113 alinéa 2 paragraphe 4.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme L.R.Q., chapitre A-19.1), REGVSAD-2009-172, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2009-323 (Ra-1526)

Sur la proposition de monsieur le maire Marcel Corriveau,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu d'approuver le *Règlement modifiant le Règlement de zonage 480-85 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures visant à continger les usages publics dans la zone PC-18 dans le secteur du Brome (article 113 alinéa 2 paragraphe 4.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme L.R.Q., chapitre A-19.1)*, REGVSAD-2009-172, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements).

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-0136

Convention entre la Ville de Québec et *Le Festival d'été international de Québec inc.* relativement au versement d'une subvention de 239 500 \$, dans le cadre de l'événement *Festival d'été de Québec* - DT2010-020 (CT-DT2010-020) — (Ra-1525)

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion d'une convention à intervenir entre la Ville de Québec et *Le Festival d'été international de Québec inc.* relativement au versement d'une subvention de 239 500 \$, dans le cadre de l'événement *Festival d'été de Québec*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de convention joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° le versement d'une subvention de 239 500 \$ à *Le Festival d'été international de Québec inc.* en vue de l'organisation de cet événement.

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-0137

Autorisation, à *ExpoCité*, d'exercer l'option de renouvellement du contrat pour les services d'une agence de sécurité au Colisée Pepsi et sur le site d'*ExpoCité*, excluant Expo Québec et d'autres événements - EX2010-001 (Ra-1526)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser *ExpoCité* à exercer l'option de renouvellement prévue lors de la demande de soumissions publiques et dans le contrat 2009 et d'autoriser le directeur général d'*ExpoCité* à adjuger à *Sécurité Sirois événements spéciaux inc.*, le contrat pour les services d'une agence de sécurité au Colisée Pepsi et sur le site d'*ExpoCité* (excluant Expo Québec et autres événements), au cours de la période du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011, pour un montant estimé à environ 203 000 \$ excluant les taxes et d'autoriser le directeur général d'*ExpoCité* à signer ledit contrat.

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-0138

Autorisation, à *ExpoCité*, d'exercer l'option de prolongation du contrat pour le transport de matériel sur le site d'*ExpoCité* - EX2010-003 (Ra-1526)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu d'autoriser *ExpoCité* à exercer l'option de prolongation du contrat prévue lors de la demande de soumissions publiques et d'autoriser le directeur général d'*ExpoCité* à adjudger, à *Monette Express (141273 Canada inc.)*, le contrat pour le transport de matériel sur le site d'*ExpoCité*, au cours de la période du 4 juin 2010 au 3 juin 2011, pour un montant estimé à environ 126 000 \$ excluant les taxes et d'autoriser le directeur général d'*ExpoCité* à signer ledit contrat.

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-0139

Autorisation, à *ExpoCité*, d'exercer l'option de prolongation du contrat pour divers travaux de plomberie sur différents bâtiments - EX2010-004 (Ra-1526)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser *ExpoCité* à exercer l'option de prolongation du contrat prévue lors de la demande de soumissions publiques et d'autoriser le directeur général d'*ExpoCité* à adjudger, à *Les Entreprises Réal Bérubé inc.*, le contrat pour divers travaux de plomberie sur différents bâtiments, au cours de la période du 4 juin 2010 au 3 juin 2011, pour un montant estimé à 195 525 \$ excluant les taxes et d'autoriser le directeur général d'*ExpoCité* à signer ledit contrat.

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-0140

Autorisation, à *ExpoCité*, d'exercer l'option de prolongation du contrat pour divers travaux de menuiserie sur différents bâtiments - EX2010-005 (Ra-1526)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser *ExpoCité* à exercer l'option de prolongation du contrat prévue lors de la demande de soumissions publiques et d'autoriser le directeur général d'*ExpoCité* à adjudger, à *Laurent Labbé*

et fils inc., le contrat pour divers travaux de menuiserie sur différents bâtiments, au cours de la période du 4 juin 2010 au 3 juin 2011, pour un montant estimé à environ 224 500 \$ excluant les taxes et d'autoriser le directeur général d'*ExpoCité* à signer ledit contrat.

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-0141

Autorisation, à *ExpoCité*, de procéder à une demande de soumissions publiques pour la fourniture non exclusive de matériel d'exposition pour Expo Québec 2010 - EX2010-008 (Ra-1526)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu :

- 1° d'approuver l'utilisation d'un système de pondération et d'évaluation des soumissions, tel que décrit dans la grille d'évaluation et d'analyse jointe en annexe au sommaire décisionnel, en vue de retenir les services d'un fournisseur pour la fourniture non exclusive de matériel d'exposition pour Expo Québec;
- 2° d'autoriser *ExpoCité* à procéder à une demande de soumissions publiques en vue de la fourniture non exclusive de matériel d'exposition pour Expo Québec 2010, avec possibilité de renouvellement pour Expo Québec 2011 et pour Expo Québec 2012, à l'entière discrétion de la Ville de Québec.

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-0142

Prise d'acte des états financiers d'*ExpoCité* pour l'exercice financier 2009 - EX2010-011 (Ra-1525)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

appuyée par monsieur le maire Marcel Corriveau,

il est résolu, après considération du rapport de la directrice générale adjointe d'*ExpoCité*, en date du 4 mars 2010, de prendre acte des états financiers d'*ExpoCité* pour l'exercice financier 2009, tels qu'ils ont été rédigés.

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-0143

Adjudication d'un contrat de services professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux d'agrandissement du Centre de foires - GI2010-034 (CT-GI2010-037) — (Ra-1526)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu :

- 1° d'adjuger, à *Consortium d'ingénieurs SNC-Lavalin, Dessau, Tecsalt/Aecom*, le contrat de services professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux d'agrandissement du Centre de foires, selon l'offre de services jointe en annexe au sommaire décisionnel, pour un montant de 656 706,75 \$ incluant les taxes (récupérables);
- 2° d'entériner la dépense faite à ce jour, pour le paiement des honoraires professionnels du *Consortium d'ingénieurs SNC-Lavalin, Dessau, Tecsalt/Aecom*, au montant de 348 600 \$ (taxes nettes).

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-0144

Prise d'acte et approbation des états financiers de la *Société municipale d'habitation Champlain (SOMHAC)* - SO2010-001 (Ra-1526)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu de prendre acte et d'approuver les états financiers de la *Société municipale d'habitation Champlain (SOMHAC)*, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, conformément à l'article 4.8 des lettres patentes de la *SOMHAC*.

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2010-0145

Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la réduction du nombre d'arrondissements*, R.A.V.Q. 455 - DG2010-010 (Ra-1526)

Avis de motion est donné par madame la conseillère Marie-Josée Savard qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais* afin de l'ajuster à la réduction, à

six au lieu de huit, du nombre d'arrondissements de la ville résultant de l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant la Charte de la Ville de Québec*.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement

CAAM-2010-0146

Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification pour la fourniture de rapports de caractérisation de l'eau potable distribuée, R.A.V.Q. 531 - EN2010-025 (Ra-1525)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Sylvain Légaré qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais* afin de fixer la tarification applicable pour la fourniture de rapports relatifs à la caractérisation de l'eau potable distribuée.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil on reçu une copie du projet de règlement.

CAAM-2010-0147

Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur des voies réservées à l'usage exclusif de certains véhicules sur le boulevard Wilfrid-Hamel, la rue Marie-de-l'Incarnation et la côte de la Pente-Douce relativement aux heures d'application sur le boulevard Wilfrid-Hamel, R.A.V.Q. 546 - AT2010-036 (Ra-1526)

Avis de motion est donné par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant les heures où une voie est réservée sur le boulevard Wilfrid-Hamel entre la rue Fleur-de-Lys et l'avenue Plante. Il prévoit que la voie située la plus au nord est réservée à l'usage de certains véhicules de sept heures à 18 heures, du lundi au vendredi, à l'exception des jours fériés.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CAAM-2010-0148

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés ainsi que d'accessoires et d'équipements d'appoint d'utilisation mixte et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 547 - EM2010-003 (Ra-1526)

Avis de motion est donné par madame la conseillère Marie-Josée Savard qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant l'acquisition, pour fins d'ajout, de véhicules et d'équipements motorisés ainsi que des accessoires et équipements d'appoint requis pour combler des besoins relevant à la fois de la compétence d'agglomération et de celle de proximité. Ce règlement prévoit une dépense de 275 000 \$ pour l'achat des biens ainsi ordonné et décrète un emprunt du même montant.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CAAM-2010-0149

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés ainsi que d'accessoires et d'outillage d'appoint relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 548 - EM2010-004 (Ra-1526)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Sylvain Légaré qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant l'acquisition, pour fins d'ajout, de véhicules et d'équipements motorisés ainsi que des accessoires et de l'outillage d'appoint requis pour combler des besoins relevant de la compétence d'agglomération. Ce règlement prévoit une dépense de 349 000 \$ pour l'achat des biens ainsi ordonné et décrète un emprunt du même montant.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CAAM-2010-0150

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules hybrides et de systèmes de combustion d'appoint et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 549 - EM2010-005 (Ra-1526)

Avis de motion est donné par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant l'acquisition, pour fins d'ajout ou de remplacement, de véhicules hybrides et de systèmes de combustion d'appoint requis pour l'exercice de compétences

d'agglomération. Ce règlement prévoit une dépense de 200 000 \$ pour l'achat des véhicules et des systèmes de combustion d'appoint ainsi ordonné et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de trois ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, l'assistante-greffière mentionne l'objet de chaque règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, son mode de financement et son mode de paiement et de remboursement.

CA-2010-0151

Règlement de l'agglomération sur des travaux de mise en valeur du parc du Mont-Bélair et du parc linéaire des berges des rivières Saint-Charles et du Berger et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 540 - EN2010-018 (Ra-1522)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur des travaux de mise en valeur du parc du Mont-Bélair et du parc linéaire des berges des rivières Saint-Charles et du Berger et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 540.*

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-0152

Règlement de l'agglomération sur la plantation d'arbres sur le réseau artériel et dans les parcs de responsabilité d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 541 - EN2010-017 (Ra-1522)

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le maire Marcel Corriveau,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur la plantation d'arbres sur le réseau artériel et dans les parcs de responsabilité d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 541.*

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-0153

Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur les travaux requis pour la réalisation des projets d'agglomération du programme triennal d'immobilisations 2009 à 2011 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 544 - IN2010-007 (Ra-1522)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,
appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur les travaux requis pour la réalisation des projets d'agglomération du programme triennal d'immobilisations 2009 à 2011 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 544.*

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-0154

Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur les travaux requis pour la réalisation de certains projets inscrits pour l'année 2010 au programme triennal d'immobilisations 2009 à 2011 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 545 - IN2010-007 (Ra-1522)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,
appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur les travaux requis pour la réalisation de certains projets inscrits pour l'année 2010 au programme triennal d'immobilisations 2009 à 2011 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 545.*

Adoptée à l'unanimité

Période de questions des citoyens

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Période d'interventions des membres du conseil

Une période d'interventions est tenue à l'intention des membres du conseil.

CA-2010-0155

Clôture de la séance

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,
appuyée par monsieur le maire Marcel Corriveau,
il est résolu que ladite séance soit levée à 17 h 08.

Adoptée à l'unanimité

Geneviève Hamelin
Présidente

Line Trudel
Assistante-greffière

LT/mc